

# PROCES-VERBAL

## DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 4 NOVEMBRE 2015 NOUVEAU COLLEGE DE LA SERVANNE

---

**Présidence** : Madame Valentine Moreillon

**Excusés** : Mmes Judith Warpelin, Christa Aeschlimann, Carole Germanier, Valérie Moret, Helena Desarzens et Claudia Rochat ainsi que MM. Tristan Matile, Francesco Chille, François Gillard, Nicolas Pfund, Jean-Luc Simeon et Urs Wenger.

**Sans excuse** : M. Bertrand Burnier

---

Sur invitation de la Municipalité, les membres du Conseil communal effectuent la visite des locaux du nouveau collège de la Servanne.

La séance du Conseil communal débute donc à 20h.05. Après les salutations d'usage et l'appel, Madame la Présidente V. Moreillon apporte quelques modifications à l'ordre du jour. Ces modifications sont acceptées à une large majorité et l'ordre du jour s'établit donc comme suit :

1. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE
2. RAPPORTS DES COMMISSIONS
  - 2.1 SUR LA PRISE EN CONSIDERATION DE LA MOTION DE MONSIEUR LE CONSEILLER F. GILLARD INTITULEE "LA CIRCULATION DANS NOTRE HAMEAU DES DEVENS"  
RAPPORTEUR POUR LA COMMISSION ORDINAIRE M. Y. COSANDEY
  - 2.2 SUR LE PREAVIS NO 2015/09 CONCERNANT LES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES ET NON PREVUS DE LA HALLE POUR LE STOCKAGE DES PLAQUETTES DE BOIS DE CHAUFFAGE SUR LA PARCELLE COMMUNALE 2270, EN COMBES  
RAPPORTEUR POUR LA COMMISSION DES FINANCES M. F. MEILI
  - 2.3 SUR LE PREAVIS NO 2015/10 CONCERNANT LA 2EME ETAPE DE LA MISE EN SEPARATIF DU HAMEAU DE FRENIERES  
RAPPORTEUR POUR LA COMMISSION DES FINANCES ET LA COMMISSION ORDINAIRE M. J.-PH. MARLETAZ
3. MOTION DU GROUPE SOCIALISTE INTITULEE "LA COMMUNE DE BEX – UN EMPLOYEUR ATTRACTIF"
4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE
5. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

## **1. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE**

Madame la Présidente V. Moreillon communique avoir participé aux manifestations suivantes : cérémonie des promotions scolaires, 1<sup>er</sup> août aux Plans s/Bex, tir de l'Abbaye des Cordons rose-bleu-blanc, friture des Pontonniers, kermesse catholique, marché campagnard de la fête au Châtel, Bex Ki'Jazz. Elle précise avoir été remplacée par le 2<sup>ème</sup> vice-président à la commémoration du Souvenir français du 11 novembre 1918.

Elle confirme avoir reçu le courrier de la Municipalité accompagnant les préavis à l'ordre du jour et informe l'assemblée de la recherche de fonds organisée par la Fondation la Garenne.

Elle donne également lecture d'une correspondance adressée le 13 juillet 2015 par le parti Avançons à la Municipalité s'agissant du projet de démolition du pavillon de musique de la Grande Salle. Ce courrier prend acte du coût de rénovation trop élevé mais demande qu'un coût de jeune soit donné à ce pavillon afin de lui rendre une âme et une place officielle et que d'autres solutions soient étudiées (mécénat, sensibilisation de la population afin d'obtenir des dons ou des bras) avant de procéder à sa démolition. L'ensemble des membres du parti se tiennent à disposition de la Municipalité pour réfléchir ensemble à des solutions.

Enfin, elle donne lecture de la lettre de démission de notre secrétaire du Conseil communal. Ce poste sera donc à repourvoir dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et elle demande aux personnes présentes de faire savoir d'ici la prochaine séance du Conseil si une personne de leur entourage serait intéressée à reprendre cette activité.

## **2. RAPPORT DES COMMISSIONS**

- 2.1 sur la prise en considération de la motion de Monsieur le Conseiller F. Gillard intitulée "La circulation dans notre hameau des Dévens"

Monsieur le Conseiller Y. Cosandey donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz relève qu'il est malheureusement fort probable que les personnes qui demandent aujourd'hui une solution soient celles qui s'opposeront ultérieurement au projet présenté.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, par 39 oui

- de prendre en considération la motion de Monsieur le Conseiller F. Gillard intitulée "La circulation dans notre hameau des Dévens" et de la transmettre pour étude à la Municipalité.

- 2.2 sur le préavis no 2015/09 concernant les travaux complémentaires et non prévus de la halle pour le stockage des plaquettes de bois de chauffage sur la parcelle communale 2270, en Combes

Monsieur le Conseiller F. Meili donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Madame la Conseillère C. Guérin s'étonne que le filet brise-vent ne soit posé qu'après mise en fonction de la halle sachant que cette dernière se trouve dans une zone venteuse.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz explique que, vu le positionnement de la halle, personne n'avait imaginé que le foehn créerait de telles turbulences dans cette halle. D'ailleurs, l'entreprise mandatée a dû poser par 2 fois les tubulures qui tiennent le filet, les premières ayant été arrachées par le vent.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à l'unanimité

- d'accorder un crédit complémentaire au préavis 2012/01 de Fr. 24'031.90;
- de porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 744'031.90 sous la rubrique "bâtiments et constructions", compte no 9143.001, et à l'amortir sur une durée de 30 ans à raison de Fr. 24'800.00 par an.

### 2.3 sur le préavis no 2015/10 concernant la 2<sup>ème</sup> étape de la mise en séparatif du hameau de Frenières

Monsieur le Conseiller J.-Ph. Marlétaz donne lecture du rapport commun de la commission des finances et de la commission ordinaire.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz revient sur la remarque de la commission s'agissant de tuyaux en PE ou en PVC. Il s'est adressé au bureau d'ingénieurs qui va refaire une étude. Le surcoût éventuel serait d'environ Fr. 15'000.-- donc supportable financièrement. La Municipalité étudiera les études avec attention avant de prendre une décision.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, par 44 oui et 2 abstentions

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux concernant la 2<sup>ème</sup> étape de la mise en séparatif du hameau de Frenières;
- d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de Fr. 715'000.--;
- de porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique "ouvrage de génie civil et d'assainissement", compte no 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 30 ans à raison de Fr. 23'835.-- par an;
- de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 21 septembre 2011, modifiées dans sa séance du 26 juin 2013.

3. **MOTION DE MONSIEUR LE CONSEILLER D. PASCHE INTITULEE**  
**"LA COMMUNE DE BEX – UN EMPLOYEUR ATTRACTIF"**

Monsieur le Conseiller D. Pasche donne lecture de sa motion dont le texte est reproduit ci-après.

Conseil communal du 4 novembre 2015

**Motion du Groupe socialiste**  
**La Commune de Bex – un employeur attractif**

Le 11 mars 2012, le peuple suisse refusait à une large majorité l'initiative « 6 semaines de vacances pour tous ». Un des principaux arguments des opposants était basé sur le fait que bien des entreprises offraient déjà 5 semaines de vacances à leurs employés.

Or, il se trouve que la Commune de Bex ne fait pas partie de ces entreprises. En effet l'article 56 du statut du personnel, révisé par le Conseil communal en 2010, prévoit 4 semaines de vacances pour les collaborateurs dès l'âge de 20 ans jusqu'à 49 ans, 5 semaines dès l'âge de 50 ans et 6 semaines dès l'âge de 60 ans.

La motion qui vous est soumise aujourd'hui va dans le sens d'une amélioration sur le plan social en octroyant une semaine de vacances annuelles supplémentaire à tous les collaborateurs, ce qui garantirait 5 semaines de vacances dès l'âge de 20 ans. A titre d'exemple, les communes de Villeneuve et d'Ollon accordent déjà 5 semaines de vacances à leur personnel.

Cette adaptation représente une augmentation de moins d'un emploi temps plein, réparti sur l'ensemble de l'effectif communal. Ce qui devrait permettre sa mise en œuvre sans engagement supplémentaire.

En conclusion, la présente motion demande à la Municipalité de présenter au Conseil communal une modification de l'article 56 du Statut du personnel, et ce dans les meilleurs délais possibles..

Pour le Groupe socialiste



Daniel Pasche  
Conseiller communal

Bex, le 4 novembre 2015

Monsieur le Syndic P. Rochat prend la parole et précise qu'en cas d'acceptation de cette motion, la Municipalité s'appliquera à contenir le budget dans la mesure de ses moyens.

Conformément à l'article 86 du Règlement du Conseil communal, il est passé au vote pour la mise en place d'une commission chargée d'étudier la prise en considération de cette motion. Le nombre de 12 voix n'étant pas atteint, il est passé au vote pour un renvoi immédiat à la Municipalité pour étude. 28 voix contre, la motion n'est pas acceptée et donc classée sans suite.

#### **4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

Monsieur le Syndic P. Rochat informe l'assemblée qu'elle aura tout loisir de débattre sur le pavillon de la Grande Salle lors du dépôt d'un prochain préavis.

Il donne quelques informations sur le dossier de la gare et rappelle que deux points sont importants. Le premier – qui a abouti – était d'assurer 4 trains dans les deux sens dès janvier. Les nouveaux horaires seront adressés à la population par tout ménage. Le deuxième concerne la mise en conformité et la commission qui en est chargée s'est réunie 3 fois, la 4<sup>ème</sup> rencontre étant fixée en fin de semaine. Le dossier technique avance bien et les travaux devraient avoir lieu en même temps que ceux des TPC mais la Municipalité n'en sera persuadée que lorsque Berne aura confirmé par écrit son accord. Le prochain point important dans ce dossier est l'acceptation des plans par Berne d'ici janvier de l'année prochaine.

Il donne également un résumé financier de la situation du chantier du complexe scolaire de la Servanne et précise encore que les 2 entreprises approchées pour la location du toit dans le but d'y installer des panneaux solaires ont refusé la proposition tant que la garantie de toucher les RPC n'était pas donnée. La Municipalité a donc pris la décision de bâcher le toit et de mettre des cailloux en surface.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon informe l'assemblée qu'un préavis lié au crédit d'étude de la salle multiculturelle sera prochainement élaboré et que le bureau d'architecture concerné fera une présentation du projet.

Madame la Municipale E. Desarzens donne des informations de l'action de santé publique mise en place cet été. Le plan canicule a été activé et toutes les personnes de plus de 75 ans habitant la commune ont reçu un courrier demandant si elles souhaitaient un suivi de la part de la commune. 426 personnes ont répondu que tout irait bien, 26 ont demandé une visite ou un contact téléphonique régulier et 38 n'ont pas répondu. Les Samaritains de Bex ont suivi les personnes qui le désiraient et ont surveillé les personnes qui n'avaient pas répondu. Au final, un seul cas a nécessité l'intervention régulière du CMS.

Elle communique également quelques chiffres concernant l'UAPE. Les locaux n'étant pas disponibles à la rentrée d'août, l'intérim a été assuré par la buvette de la Grande Salle. L'UAPE a ouvert ses portes à la Servanne à mi-octobre et ce sont environ 53 enfants qui en bénéficient, la demande la plus forte étant bien sûr à midi. Pour rappel, l'UAPE répond aux besoins des parents de 7h.00 à 18h.00.

Suite à l'ouverture du nouveau complexe de la Servanne, les pavillons ont été enlevés et rendus à leur propriétaire. L'ancienne salle de gymnastique a été démolie et il s'agit maintenant de niveler le tout. Un échange de quelques mètres de terrain a eu lieu avec le voisin afin d'harmoniser les parcelles respectives et un préavis sera déposé en temps voulu afin de procéder à l'équipement de la cour d'école.

Enfin, le nouveau complexe de la Servanne sera officiellement inauguré le 25 juin 2016 à l'occasion de la fête des écoles mais une journée portes ouvertes aura lieu le 28 novembre prochain afin de répondre à la curiosité légitime de la population.

Monsieur le Municipal D. Hediger tient à faire un point sur la situation de la lutte contre les dealers. Pour rappel, une opération a été menée en début d'année avec l'appui d'une police privée et une opération de sensibilisation ciblée sur les véhicules a été effectuée. Le 14 septembre, la Municipalité s'est rendue à Lausanne afin de relayer les soucis à un échelon supérieur. La réponse de Madame Mettraux, Conseillère d'Etat, ainsi que de ses chefs de service a été de nous rappeler les obligations de la police municipale ! La police de Bex a obtenu des appuis par l'utilisation de chiens et 2 opérations ont été menées depuis. D'autres le seront ponctuellement mais sans garantie de succès. Lors de la dernière réunion de l'état major de l'EPOC, il a été demandé d'étudier des stratégies, celle du canton étant de décourager le trafic par harcèlement. Or, le nombre de dealers dans nos rues est passé de 15-20 à 35 depuis le début de la législature. La Municipalité a pu démontrer la situation d'urgence qui oblige la police cantonale à intervenir. L'état major de l'EPOC a rencontré le commandant de la police cantonale qui a reconnu la situation d'urgence et apportera son aide. L'EPOC devra, de son côté, étudier un nouveau mode de fonctionnement avec un certain nombre de renoncements afin de mettre plus de forces sur Bex. Elle devra également pouvoir être plus efficace et être plus présente sur le terrain. Dans tous les cas, les nombreuses lettres de citoyens soucieux de la situation sont transmises systématiquement en copie au canton et nous sont d'un appui certain.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz informe l'assemblée que l'écopoint du Châtel est terminé et que son coût final est 20% inférieur au montant accepté par le Conseil communal.

En ce qui concerne le projet de la route de Rivarotte, la Municipalité a décidé de ne rien entreprendre cet automne mais de débiter les travaux dès le 25 janvier 2016.

Il précise encore à l'assemblée que la Commune de Bex a acquis 6 parcelles forestières représentant environ 10 hectares de forêts et châtaigneraies. Des panneaux autorisant le ramassage des châtaignes seront installés. Ces parcelles appartenaient à une tannerie d'Olten qui utilisait les tanins pour colorer ses cuirs.

Enfin, la Commune a signé une convention d'une durée de 20 ans avec le Canton afin de conserver les îlots de sénescence sur certaines parcelles.

## **5. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS**

Madame la Conseillère A. Bielman intervient à la requête de certains habitants de la route de l'Allex qui craignent pour la sécurité des piétons dans leur quartier. Elle demande que la Municipalité fasse des propositions à ce sujet.

Monsieur le Conseiller Ch. Roesler relève que les forces de police sont particulièrement actives en fin d'après-midi, la nuit et le week-end pour verbaliser certains fous du volant aimant faire chauffer leurs pneus ou même certains conducteurs lambda mais déplore le fait qu'aucuns contrôles d'identités n'aient été effectués lors des multiples interventions des pompiers liées à des actes criminels alors qu'un groupe de jeunes adolescents se trouvait systématiquement sur chaque site quelque soit l'heure des interventions.

Monsieur le Conseiller E. Maendly souhaite savoir ce qu'il adviendra des locaux scolaires du Châtel et des Dévens qui ne sont plus utilisés.

Madame la Conseillère A. Cretton déplore le fait que la commission chargée de rapporter sur la prise en considération de la motion de Monsieur le Conseiller F. Gillard ne se soit pas rencontrée. Elle espère que ses membres ne feront pas de demande de jetons de présence.

Madame la Conseillère C. Cosandey tient à remercier le service des travaux pour l'entretien des chemins pédestres et plus particulièrement celui reliant le col des Perris Blancs au col des Pauvres qui a été entièrement refait. Elle espère qu'il sera dorénavant inscrit sur les cartes même si un aménagement sur la partie périlleuse en milieu de trajet est nécessaire.

Elle relève également que la société d'alpage s'était engagée à refaire le toit du chalet d'alpage d'Eusanne alors que la famille Normand, utilisatrice des lieux en saison, confirme que les travaux n'ont pas été faits. Elle demande que la Municipalité intervienne dans ce sens.

Enfin, elle a constaté qu'une ligne blanche avait été tracée sur la route du Châtel à la hauteur de la ferme de la famille Dufresne mais que d'un seul côté. Elle demande s'il ne serait pas possible de la tracer également de l'autre côté de la route.

### Réponses

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz répond à Madame la Conseillère A. Bielman qu'il est difficile de faire quelque chose entre l'Alex d'en Haut et l'Alex d'en Bas puisque qu'il faudrait toucher à un bâtiment classé.

Il confirme à Madame la Conseillère C. Cosandey que ses remerciements seront transmis à qui de droit. Il précise que le personnel du service des travaux est hélicopté une fois par année en présence d'un guide afin de maintenir en état les chemins pédestres. Dans le cas de celui dont il est question, il est effectivement prévu de finaliser sa réhabilitation complète durant 2016 et de demander ensuite son inscription à Vaud Rando.

En ce qui concerne la ligne blanche sur la route du Châtel, elle ne sera pas inscrite sur les deux côtés. Il est fortement déconseillé de le faire car il est attesté que les véhicules, guidés par les lignes de bord, roulent plus vite.

Monsieur le Municipal D. Hediger précise que, dans le cas de la route du Châtel, cette ligne n'a été placée que pour marquer le virage.

Il précise à Monsieur le Conseiller Ch. Roesler que la police n'est pas restée sans réaction suite aux feux. Sans vouloir les défendre, la police était également sur Aigle samedi soir. Selon les informations en sa possession, les individus ont été identifiés. Ils seront pourchassés, contrôlés et interpellés. Une opération dans ce sens sera très prochainement mise en place afin de les attraper sur le fait.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon confirme à Monsieur le Conseiller E. Maendly que deux salles de classe sont effectivement vides depuis octobre. La population des deux hameaux concernés a émis des demandes pour diverses activités et la Municipalité se donne le temps de réflexion pour donner une affectation sensée à ces locaux.

Il précise à Madame la Conseillère C. Cosandey que le toit du chalet d'Eusanne ne coule plus puisqu'il a été "retacoigné" il y a deux ans. Par contre, il s'engage à marquer une insistance constante auprès de la société d'alpage pour que les travaux définitifs soient effectués.

Monsieur le Municipal D. Hediger complète son intervention précédente en précisant que la modification des heures d'ouverture, et donc de travail, du bureau de police de Bex fait partie de la nouvelle stratégie en cours.

Monsieur le Conseiller P. Echenard intervient afin de connaître le prix d'acquisition des parcelles forestières.

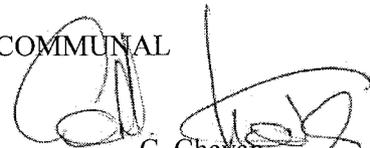
Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz précise qu'il s'agit d'une somme d'environ Fr. 30'000.--, soit Fr. 0.25/mètre.

Chaque conseiller ayant reçu une réponse, Madame la Présidente V. Moreillon reprend la parole et précise la chronologie des faits dans le cadre de l'étude de la motion par courriel.

Elle clôt les débats à 21h.30 et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal est fixée au 9 décembre 2015 à l'Hôtel de Ville.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

  
V. Moreillon  
Présidente

  
C. Chavan  
Secrétaire

**Rapport de la commission chargée de rapporter sur la prise en compte de la motion François Gillard:  
"la circulation dans notre hameau des Dévens"**

Madame la Présidente,

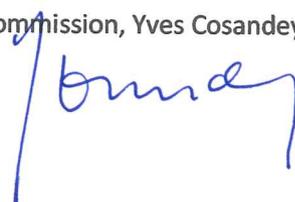
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

La commission précitée chargée de préavis sur la prise en considération de la mention "la circulation dans notre hameau des Dévens" composée de Messieurs Pascal Devanthéry, François Gillard, Eric Maendly, Grégoire Rapaz et le soussigné a décidé de délibérer par échange de courriels.

La majorité du Conseil communal ayant soutenu le dépôt de la motion lors de sa présentation et les problèmes d'augmentation du trafic touchant le hameau des Dévens étant avérés, il nous semble cohérent d'appuyer la décision du Conseil.

En résumé, la majorité des membres de la commission vous propose de prendre en considération cette motion et de la renvoyer à la Municipalité.

Pour la commission, Yves Cosandey



# Sondage "motion " la circulation dans notre hameau des Dévants" <http://doodle.com/poll/xqkqwetrz2yxcu7n>

	Je suis d'accord sur la prise en considération de ladite motion et son renvoi à la Municipalité	Je ne suis pas d'accord d'entrer en considération sur ladite motion et son renvoi à la Municipalité
Yves Cosandey	OK	
Pascal Devanthery	OK	
Grégoire Rapaz		OK
Eric Maendly	OK	
François Gillard	OK	

Nombre

4

1

Rapport du préavis no 2015/09

Halle pour le stockage des plaquettes de bois de chauffage sur la parcelle communale 2270, en Combes

Madame La Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 20 octobre afin d'étudier le préavis ci-dessus. M. le municipal P.-Y. Rapaz était présent à cette séance et nous le remercions des renseignements qu'il nous a donnés.

Ce préavis concerne des travaux complémentaires effectués lors de la construction de la halle. Les postes étant déjà bien détaillés dans le préavis, nous ne pouvons que mentionner au point 2 « travaux de génie civil », alinéa « remise en état du terrain » qu'il s'agit de travaux entre autres de nivellement de terre d'une surface contigüe.

Au poste « divers et imprévu », la différence est due notamment à la pose de filets brise-vent et à des travaux de fouilles et pose de câbles électriques, comme d'ailleurs mentionné au point 5 du préavis.

La commission constate que le dépassement de Fr. 24'031.90 représente un peu plus de 3 % d'augmentation du montant du préavis initial et vous propose, à l'unanimité des membres présents d'accepter, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, les conclusions de ce préavis no 2015/09.

M. François Meili

  
Rapporteur

Bex, le 26 octobre 2015/FM

# Préavis 2015 / 10

Concernant la 2<sup>ème</sup> étape de la mise en séparatif du hameau de Frenières

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission ordinaire chargée d'étudier le préavis en question s'est réunie le mardi 20 octobre 2015 à la maison de commune.

Elle est composée de Madame Sandrine Moesching-Hubert, de Messieurs Eric Maendly, Denis Aviolat, Mariano Giorgianni et de moi-même. Monsieur Eric Maendly était excusé.

Nous avons siégé conjointement avec la commission des finances, son rapport est annexé au notre.

Présent à la séance, Monsieur Pierre-Yves Rapaz Municipal et Monsieur Christian Bridevaux Ingénieur Communal ont développé, détaillé le préavis et répondu à nos questions. Qu'ils en soient remerciés.

Planifiée pour 2017/2018 selon le plan financier communal, la mise en séparatif du hameau de Frenières, s'est vue programmée pour 2016.

En effet, la construction au sommet du village d'un chalet oblige la Commune à réaliser ce travail plus rapidement que prévu.

Afin d'être en conformité avec la loi, la Commune aurai pu se contenter de réaliser uniquement le tronçon ouest (no 1 sur le plan annexé au préavis).

La solution retenue, c'est-à-dire la réalisation en une seule fois de la totalité de l'épuration ainsi que le remplacement de certains tronçons de la conduite d'eau potable, est de l'avis de la commission, la solution la plus judicieuse.

Il est en effet préférable de grouper les travaux envisagés en une seule opération afin d'importuner et de perturber le moins possible les habitants du hameau de Frenières.

3. De porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte No 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 30 ans à raison de Fr. 23'835. — par an.
4. De financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 21 septembre 2011, modifiées dans sa séance du 26 juin 2013.

Pour la commission ordinaire

J-Ph. Marlétaz



## Rapport de la commission des Finances

En ce qui concerne la partie financière du projet, les 5 membres de la Commission des finances présents à la séance du 20 octobre dernier approuvent la dépense puisque cette dernière figure au dernier plan financier pour un montant de 715 000.00 et qu'elle est en tête de liste des zones constructibles à assainir.

Une demande de subvention sera faite à l'ECA pour prendre en charge une partie des frais des conduites d'eau potable qui alimentent les bornes incendies. L'ECA devrait allouer un montant d'environ Fr. 30'000.00. Ce montant n'est pas pris en compte dans le plan financier de la demande de crédit.

Une fois les travaux de raccordements aux bâtiments privés terminés, la Commune encaissera les taxes d'égouts et d'épuration, montant qu'elle n'encaisse évidemment pas aujourd'hui.

Le coût de ces travaux a été calculé sur la base de devis estimatifs et non sur des soumissions, par conséquent nous demandons à la Municipalité, de consulter le conseil Communal, si après rentrée des soumissions, le coût des travaux s'avère supérieur aux attentes.

Pour le surplus, la Commission des finances se rallie aux conclusions de la commission ordinaire.

Pour la commission des finances

C. Roesler



## Au Conseil communal du 4 novembre 2015

### Situation du chantier du complexe scolaire de la Servanne

Lors du conseil du 24 juin 2015 les questions ci-après restaient ouvertes qu'en à l'évolution du chantier du complexe scolaire de la Servanne :

1. Quelle sera l'incidence financière de l'abandon de la gestion du chantier par l'ingénieur Rombolotto le 25 mars 2015 ?
2. Combien coûtera la zone sportive de plein-air ? (le délai pour le dépôt des soumissions n'était pas encore échu à cette date)
3. Est-ce que le crédit global de 24,45 millions suffira à financer la totalité du complexe scolaire, zone sportive comprise ?

De plus, la Municipalité devait trouver une firme pour louer la surface de la toiture pour y installer des panneaux photovoltaïques.

Réponses :

1. Le 11 septembre 2015 des représentants du bureau d'architectes Ferrari, du bureau d'ingénieurs Kälin & Rombolotto, du BAMO Daniel Willi, du maître d'état adjudicataire du gros-œuvre et de la Municipalité se sont réunis pour prendre note des considérations du rapport final établi par le BAMO après plus de deux mois d'investigation.  
Lors de cette séance les parties ont reconnu et accepté Fr.\*650'174.75 de travaux pour lesquels l'ingénieur n'avait pas établi d'avenants, mais dont l'exécution était vérifiée par l'examen approfondi de notre BAMO. Ce coût a donc été intégré à notre plan financier.
2. La meilleure offre pour la zone sportive est venue de Real Sports et s'élevait à Fr. 823'607.20. Divers équipements pour environ Fr. 32'000.00 sont venus s'ajouter à ce prix, ce qui portera le coût global de cette zone à environ Fr.925'000.00 TVA comprise.
3. Décompte du coût de construction au 2 novembre 2015 : les adjudications ayant été presque toutes inférieures aux dépenses budgétées, le total, TVA incluse, ne devrait pas excéder les **24,45 millions** de crédit voté par le Conseil communal. En résumé, avec l'agrandissement de 4 classes et le doublement de l'UAPE le coût du complexe devrait avoisiner Fr. 23'525'000.00 et la zone sportive Fr. 925'000.00.

Pour ce qui est de panneaux photovoltaïques, la Municipalité y a finalement renoncé faute d'avoir trouvé un locataire pour la toiture.

Pierre Rochat